

LE FIGARO économie



BUDGET

COMMENT LA FRANCE POURRAIT
RÉDUIRE DE 150 000 LE NOMBRE
DE FONCTIONNAIRES EN CINQ ANS ? **PAGE 25**

SCHNEIDER ELECTRIC

LES COULISSES
DE L'ÉVICTION SURPRISE
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL **PAGE 26**



Peter
Herweck.

STOCKADOBECOM, BARRERE/HANS LUCAS VIA REUTERS CONNECT, PIXARNO/STOCKADOBECOM, H. ADAMS / BLOOMBERG



Le plan énergétique de la France pour 2050

Nucléaire, éolien, solaire... Le gouvernement a dévoilé la feuille de route pour atteindre la neutralité carbone d'ici vingt-cinq ans. L'effort de sobriété devra être poursuivi. **PAGE 24**

Sanctions sur la filière automobile : l'UE ne lâche pas de lest

Antoine Armand, le ministre de l'Économie, s'était engagé à évoquer la question des pénalités qui menacent les constructeurs automobiles en retard sur le calendrier de conversion aux technologies électriques, lors de la réunion de l'Eurogroupe, ces lundi et mardi. Un porte-parole de la Commission européenne lui a coupé l'herbe sous le pied lundi matin. Parler

d'un « *changement de position* » sur ce sujet des sanctions contre les industriels qui n'auraient pas atteint les objectifs d'émissions de CO₂ en 2025 est « *vraiment prématuré* », a-t-il assuré. Dans un entretien aux *Échos*, le ministre avait déclaré ce week-end que les « *constructeurs fermement engagés dans l'électrification des véhicules ne devraient pas avoir*

à payer d'amendes en 2025 ». Suite à une réglementation de 2019, les constructeurs sont priés de respecter une moyenne annuelle d'émissions par voiture vendue en Europe. Cette norme, dite « *Corporate Average Fuel Economy* » (Cafe), contraint les industriels à vendre des véhicules de moins en moins polluants. Pour être dans les clous, et éviter les sanctions, en

2025, les constructeurs devront ainsi vendre environ un quart de véhicules électriques. Les pénalités prévues par la réglementation européenne s'élèvent à 95 euros par gramme de CO₂ excédentaire, multipliés par le nombre de voitures vendues dans l'année. Elles pourraient atteindre au total plus de 10 milliards d'euros, redoute la profession. **ANNE DE GUIGNÉ**

> FOCUS

AUCHAN ENVISAGE DE SUPPRIMER ENVIRON 2 300 EMPLOIS

Avis de tempête chez Auchan France. Après les déboires du groupe Casino, c'est au tour du cinquième distributeur tricolore d'être secoué de toutes parts. La direction de l'enseigne phare de la galaxie Mulliez (Le Roy-Merlin, Decathlon, Boulanger ou encore Kiabi) a convoqué les représentants de salariés ce mardi et devrait leur présenter un plan social d'ampleur. Autour de 2 300 postes pourraient être menacés sur près de 54 000 salariés, selon une source confirmant une information de *La Lettre*. Les mesures viseraient notamment les fonctions support et les magasins. De son côté, la direction refuse tout commentaire.

Ce plan s'ajoute au projet de réduction des surfaces de vente de ses hypermarchés pour réduire la voilure. Ces très grandes surfaces, qui ont fait le succès d'Auchan dans les années 1960 et 1970, n'ont plus le vent en poupe. Elles constituent aujourd'hui le talon d'Achille de l'enseigne.

C'est l'épreuve du feu pour le nouveau directeur général d'Auchan Retail, Guillaume Darrasse, qui savait que sa mission serait difficile en arrivant en avril dernier. Le groupe ne peut plus fermer les yeux sur ses difficultés financières. Au premier semestre, Elo, la maison mère du groupe, a affiché une perte nette de près de 1 milliard d'euros principalement à cause d'Auchan France, dont le chiffre d'affaires a fortement reculé de 4,7 % et dont l'Ebitda a baissé de 115 millions d'euros. La situation n'est plus tenable dans un secteur où la concurrence fait rage, avec des indépendants (Leclerc en tête de liste) qui tirent leur épingle du jeu depuis la crise inflationniste. **M. M.**

**NUCLÉAIRE**

La production d'électricité nucléaire devrait revenir à ses niveaux d'avant la crise industrielle d'EDF en 2022, soit 360 TWh, au plus tard en 2030.

**ÉOLIEN**

Les capacités de l'éolien terrestre devraient être doublées en 2035 pour atteindre entre 40 à 45 GW, l'éolien offshore passerait, quant à lui, de 0,6 GW à 18 GW.

SANDRINE MARTY / HANS LUCAS VIA REUTERS CONNECT, STÉPHANE MAHE/REUTERS

Nucléaire, éolien, solaire... Le plan de l'État pour atteindre la neutralité carbone en 2050

Elsa Bembaron

La concertation sur la programmation pluriannuelle de l'énergie et la stratégie écologique est enfin lancée.

Avec 18 mois de retard, la France lance la concertation sur deux textes essentiels à sa trajectoire énergétique et industrielle : la stratégie nationale bas carbone (SNBC), qui définit la feuille de route générale et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui fixe la politique énergétique pour les dix prochaines années. Un premier rendez-vous est fixé dès 2030, avec une réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, avant la neutralité carbone en 2050. « Ces caps dépassent l'espérance de vie de ce gouvernement, la concertation est le seul moyen de donner à nos objectifs les moyens d'être atteints », souligne Olga Givernet, ministre déléguée à l'Énergie. Pratiquement tous les secteurs sont concernés : l'énergie, les transports, le bâtiment, l'agriculture...

La consommation énergétique de la France repose encore à près de 60 % sur les énergies fossiles - le gaz naturel étant à 21 % et le pétrole à 37 % -, ce qui dégrade notre déficit commercial (entre 25 et 80 milliards par an au cours de la décennie 2010 et plus de 100 milliards en 2022). En 2035, les énergies fossiles ne devraient plus représenter que 29 % de la consommation finale d'énergie. La production d'électricité décarbonée devrait elle passer de 390 térawatt-heures (TWh) à « au moins » 560 TWh en 2030 et 640 TWh en 2035.

Le premier vecteur de décarbonation du mix énergétique français reste ses centrales nucléaires. Concrètement, la production d'électricité nucléaire devrait revenir à ses niveaux d'avant la crise industrielle d'EDF en 2022, soit 360 TWh (voire 400 TWh, selon l'ambition managériale d'EDF) au plus tard en 2030, avec 57 réacteurs en opération.

L'EPR de Flamanville est donc inclus dans ce calcul. La construction de 6 EPR 2 est, elle, actée, celle de 8 supplémentaires est à l'étude, sachant toutefois que le premier EPR 2 ne devrait pas entrer en fonction avant au moins 10 ans.

Le deuxième pilier repose sur le développement « de toutes les énergies renouvelables, électriques ou non », souligne Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique. Les objectifs sont ambitieux, sachant que ceux fixés par la précédente PPE pour le photovoltaïque, l'éolien terrestre et en mer n'ont pas été atteints - 21,6 gigawatts (GW) d'éolien terrestre étaient installés en juin 2023, contre un objectif de 23,2 GW, par exemple. Le gouvernement veut désormais accélérer les procédures pour atteindre les nouveaux jalons. Les capacités d'éolien terrestre

devraient être doublées pour atteindre entre 40 et 45 GW en 2035, l'éolien offshore passerait de 0,6 à 18 GW, et le photovoltaïque de 16 à une fourchette comprise entre 75 et 100 GW. La production de chaleur renouvelable, de biogaz ou encore de biocarburant doit aussi augmenter dans les mêmes proportions. À noter que seul le secteur des biogaz a rempli les objectifs fixés dans la précédente PPE.

Le pays va en outre devoir continuer ses efforts en termes de sobriété et d'efficacité énergétique, pour voir sa consommation passer de 1.545 TWh en 2022 à 1.302 en 2035. Dans le bâtiment, le gouvernement veut ainsi accélérer la cadence des rénovations d'ampleur, avec 400 000 maisons individuelles et 200 000 logements collectifs concernés par an, en moyenne, d'ici à 2030.

Des « mécanismes d'incitation forte » sont aussi prévus pour ne plus recourir dès 2030 à des chaudières au fioul dans l'immobilier tertiaire (bureaux...), et diviser par quatre leur nombre dans les logements sur la même période. Les chaudières à gaz sont aussi concernées. Mais, dans un contexte budgétaire très contraint, les aides devraient être avant tout destinées aux foyers les plus modestes.

Objectifs élevés

Les transports sont aussi mis à contribution. L'État veut encourager les Français à privilégier les modes les moins énergivores : « Vélo, marche, transports en commun, train, fluvial... » La stratégie de développement des transports propres concerne en réalité les transports terrestres, épargnant l'aviation « alors que la France produit la moitié des avions dans le monde, souligne François Durovray, ministre délégué aux Transports. Chaque année, les Français effectuent 1 000 milliards de kilomètres, dont 82 % en voiture et 12 % par les transports collectifs. » Il faut réduire de 31 % d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre du secteur et de 20 % les consommations, en aménageant les villes pour diminuer les besoins de déplacement, en massifiant l'usage des transports (covoiturage, bus express et doublement de la part du rail) et en électrifiant les véhicules et le réseau routier national.

Le gouvernement a fixé des objectifs élevés : d'ici 2030, deux tiers des ventes de voitures neuves doivent être électriques et 15 % du parc roulant doit l'être, contre... 2,2 % début 2024. Il souhaite aussi inciter au développement « de véhicules plus légers » via un malus sur les plus lourds. Deux injonctions a priori contradictoires au vu du poids des bat-

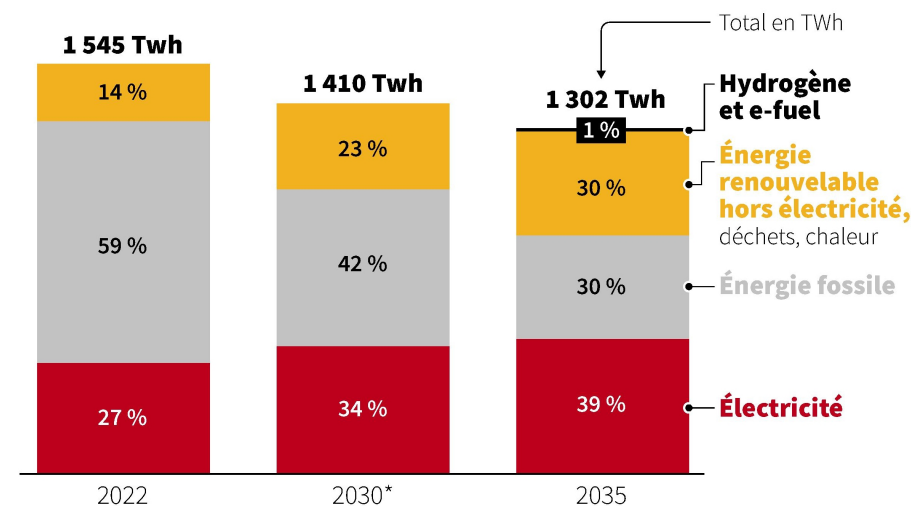
teries ! Cela signifie que les constructeurs devraient repenser la conception et le design des voitures. La PPE prévoit aussi de pérenniser le dispositif de certificat d'économie d'énergie (CEE), pourtant controversé.

« Les moyens financiers se sont considérablement réduits. Quand on n'a pas de moyens, il faut être stratège », prévient Agnès Pannier-Runacher, convaincue aussi qu'il faut mieux prévenir que guérir. Les options égrenées dans ces textes, SNBC et PPE, ne sont donc pas chiffrées, dépendant des lois de finances, mais aussi d'un plus large appel aux entreprises privées - par exemple en accélérant l'électrification des flottes de véhicules d'entreprise.

Mais que de temps perdu. Un premier round de consultations avec des acteurs du secteur, des représentants de la société civile... sur la planification nationale énergie climat (base de la PPE et SNBC) avait été mené fin 2023 sous l'égide d'Agnès Pannier-Runacher, alors ministre de l'Énergie. Tout était près pour l'adoption d'un texte début 2024. C'était sans compter le remaniement ministériel, avec la nomination de Gabriel Attal à Matignon et le retour du portefeuille de l'Énergie à Bercy, sous la tutelle de Bruno Le Maire, alors ministre de l'Économie, et de Roland Lescure, pour l'Industrie et l'Énergie. Une double tutelle placée sous le sceau de la prudence, qui aura vu le dossier s'enliser. La dissolution de juillet a ajouté du retard au retard. Il a fallu attendre les nominations d'Agnès Pannier-Runacher à la Transition écologique et d'Olga Givernet à l'Énergie pour que la machine se remette en branle. L'objectif étant que le texte final de la PEE soit publié à la fin du premier trimestre 2025 et celui de la SNBC, à la fin du premier semestre de cette même année. ■

Vers une sortie de la dépendance aux énergies fossiles

Répartition de la consommation finale d'énergie en France par source d'énergie en % et projections à l'horizon 2035



Source : Projet de PPE soumis à la concertation

* Arrondi à l'entier inférieur, le total est inférieur à 100 %



Présentation du budget carbone : la France a-t-elle les moyens de ses ambitions ?

Anne-Laure Frémont

A une semaine de la conférence de l'ONU sur le climat (COP29) en Azerbaïdjan, et alors que les effets du réchauffement n'épargnent ni notre pays ni ses proches voisins, la France se fixe des objectifs plus ambitieux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. La 3^e stratégie nationale bas carbone (SNBC), mise en consultation lundi jusqu'au 15 décembre, est une actualisation de la feuille de route de réduction des émissions par secteur (énergie, transport, bâtiment...). L'objectif : viser la neutralité carbone en 2050 dans le but de rester dans les clous de l'accord de Paris qui entend limiter le ré-

chauffement planétaire « bien en deçà de 2 °C », si possible 1,5 °C.

La France avait échoué à respecter son premier budget carbone (2015-2018) et avait revu ses ambitions à la baisse en 2019. La troisième version de cette SNBC va bien plus loin : elle vise non plus 40 % de baisse des émissions brutes entre 1990 et 2030 mais 50 %, s'alignant ainsi sur le nouvel objectif européen « Fit for 55 ». Pour y parvenir, il va falloir baisser nos émissions de 5 % chaque année en moyenne entre 2022 et 2030... et passer de 373 millions de tonnes équivalent CO₂ émises en 2023 à 270 Mt éq. CO₂ à la fin de la décennie (la mesure Mt éq. CO₂ tient compte de tous les gaz à effet de serre en plus du dioxyde de carbone, comme le méthane).

« Nous sommes sur la bonne trajectoire », assure-t-on au sein du cabinet de la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher. Les émissions ont en effet diminué de 5,8 % entre 2022 et 2023 et la baisse se poursuit en 2024 (- 4,8 % sur les 12 derniers mois). Le gouvernement estime que « les résultats de 2023 vont être complétés par les efforts déjà entamés, qui se poursuivent ».

Investissements massifs

Mais la trajectoire engagée est-elle vraiment solide ? En juin dernier, le Haut Conseil pour le climat rappelait qu'au moins un tiers de la baisse observée entre 2022 et 2023 s'explique « par des facteurs conjoncturels, notamment non reproductibles, en particulier le retour à la

normale de la production électrique après l'arrêt de plusieurs centrales nucléaires et le manque d'eau dans les barrages en 2022 ». Autre point de vigilance, la baisse des émissions enregistrée en 2024 tend à ralentir : « En regardant dans le détail, la baisse est plus forte au premier trimestre (- 4,9 %) qu'au deuxième (- 2,1 %) », note le Citepa, organisme chargé de cet inventaire.

La nouvelle stratégie de réduction des émissions s'appuie en outre sur des investissements massifs : elle prévoit par exemple de « rénover 400 000 maisons individuelles et 200 000 logements collectifs chaque année en moyenne d'ici à 2030 ». Comment soutenir cette accélération quand le budget 2025 prévoit de raboter les aides à la rénovation thermique (Ma-

PrimeRénov') ? Quand le fonds vert, qui finance les projets écologiques des collectivités, devrait passer de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros ?

L'une des grandes incertitudes de ces budgets carbone concerne enfin la capacité des forêts et des sols à absorber le CO₂. Fragilisés par les effets du réchauffement climatique (sécheresses à répétition, développement des maladies...), ces puits ont absorbé deux fois moins de carbone que prévu ces dernières années et la tendance ne pourra pas s'inverser du jour au lendemain. Une telle diminution devrait logiquement « impliquer un effort encore plus conséquent sur les autres secteurs », selon le Citepa. Au lieu de cela, le gouvernement se concentre sur l'objectif de réduction des émissions brutes. ■